



## Action non partagée après le divorce

Par **Marton**, le **03/08/2020** à **11:53**

Bonjour

Je suis divorcée depuis le 18 novembre 2019. Le partage a été fait sauf en ce qui concerne les actions que mon mari détenait par son travail. Elle n'étaient cessibles qu'en juin 2020. Elles ont cependant été évaluées à 57 000€ sur l'acte de divorce. La valeur de ces actions Renault a chuté depuis l'évaluation. Puis je demandé ma part sur ces 57 000€ bien qu'il ne les ai pas encore vendues et qu'elles ont perdu en valeur ? Nous étions mariés sous le régime de la communauté depuis 1987.

Par **Visiteur**, le **03/08/2020** à **13:31**

Bonjour,

De mon point de vue, la baisse est pour tout le monde, pour celui qui les a gagnées par son travail, comme pour l'épouse partageante.